

École secondaire Roger-Comtois : construction d'un nouveau pavillon

Projet de Règlement sur la réalisation d'un projet institutionnel relatif à un établissement scolaire sur le lot numéro 1 274 744 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3465 (262, rue Racine, quartier de Loretteville, district électoral de Loretteville-Les Châtelains)

Activité de participation publique



Consultation publique

Date et heure

10 juin 2025, à 19 h

Lieu

- En salle : Édifice Denis-Giguère, 305, rue Racine, salle RC15
- En ligne : Plateforme Teams

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement de la rencontre;
3. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique;
4. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification est disponible sur place et en ligne;
5. Présentation du projet de modification réglementaire par la personne-ressource;
6. Période de questions et commentaires du public.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de Ville

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Loretteville, secteur situé au sud du boulevard des Étudiants, à l'ouest du boulevard Valcartier, à l'est de la rue des Nobles.

Description du projet et principales modifications

Le Centre de service scolaire de la Capitale prévoit la réalisation d'un nouveau pavillon destiné aux élèves de niveau secondaire 1er cycle. Cet établissement sera affilié à

l'école secondaire Roger-Comtois située sur le terrain en face du terrain visé par le projet.

Modifications réglementaires

Le futur bâtiment sera construit sur le même lot que le Centre Saint-Louis situé au 262, rue Racine. La construction est conforme quant à l'usage prévu à la réglementation en vigueur à l'exception du fait qu'il y aura deux bâtiments principaux sur le même lot.

L'article 74.4 de la [Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec](#), permet au conseil municipal d'autoriser un équipement collectif ou institutionnel malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement (paragraphe 1 de l'article 74.4).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=926>

Participation

Membres du conseil municipal

- Marie-Josée Asselin, vice-présidente du comité exécutif et conseillère municipale du district de Loretteville–Les Châtelains

Personnes-ressources de la Ville

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- Olivier St-Laurent, conseiller en développement économique, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Thayra Garcia, ingénieure, Service du transport et de la mobilité intelligente
- Mathieu Ouellet, technicien à la circulation et au transport, Service du transport et de la mobilité intelligente

Animation de la rencontre

- Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources pour le projet (partie requérante)

- Philippe Mazur, Centre de services scolaire de la Capitale
- Jocelyn Boilard, Firme Régis

Participation du public

En plus des personnes mentionnées ci-dessus, 16 personnes assistent à la rencontre

Commentaires et questions du public

- Intervention # 1 : Une citoyenne remercie les personnes-ressources pour les présentations et souligne les efforts d'intégration du projet au milieu d'accueil. Cependant, elle s'inquiète des impacts négatifs liés à l'augmentation de la circulation routière ainsi que les nuisances associées au comportement de certains élèves en ce qui a trait à la propreté de l'espace public et au vandalisme. Elle se questionne à savoir s'il pourrait être envisagé d'augmenter la présence policière dans le secteur pour contrôler ces nuisances. De plus, elle souligne la présence de renouée du Japon sur le terrain visé par le projet et souhaite connaître les mesures pour l'éradiquer.

Réponse de la Ville : La question des nuisances sera transmise au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et l'équipe de la foresterie urbaine de la Ville sera informée de la présence de renouée du Japon. La conseillère municipale s'engage à faire le suivi auprès de la citoyenne.

- Intervention # 2 : Une citoyenne demande si les arbres abattus seront remplacés par les mêmes essences.

Réponse du promoteur : Non, pas nécessairement. Des feuillus seront plantés sur le terrain. À cela s'ajoute la plantation de conifères à l'ouest du terrain afin de préserver l'intimité des résidents du boulevard Valcartier à longueur d'année, ainsi qu'une haie de cèdres à la limite est, du côté de la rue des Nobles.

- Intervention # 3 : La même citoyenne demande s'il est possible d'envisager l'aménagement de toiture végétalisée sur le bâtiment.

Réponse du promoteur : Malheureusement, le financement provincial ne permettrait pas de réaliser de tels aménagements.

- Intervention # 4 : Une citoyenne s'interroge sur l'horaire du chantier et de la durée des travaux, de même que les mesures d'atténuation du bruit qui sont prévues lors de la construction.

Réponse du promoteur : Les travaux devront respecter les normes établies par la Ville de Québec. Ils seront réalisés selon l'horaire normal de travail, soit entre 7 h et 16 h, du lundi au vendredi. Le début des travaux est prévu pour le mois d'août 2025, mais la date exacte n'est pas encore déterminée. L'objectif est de pouvoir accueillir les élèves dès la rentrée scolaire 2026. Cependant, puisqu'il s'agit de modulaires, plusieurs étapes seront réalisées en usine, ce qui permet de limiter les nuisances associées au bruit des travaux à proximité du site.

- Intervention # 5 : Un citoyen mentionne que les présentations l'ont rassuré, notamment en ce qui a trait à la préservation des zones boisées. Il se questionne à savoir si des aires de jeu extérieures pourraient être aménagées ultérieurement.

Réponse du promoteur : Puisqu'il s'agit d'une école secondaire, il n'est pas prévu d'aménager d'aires de jeu extérieures.

- Intervention # 7 : Un citoyen se questionne à savoir si le nombre d'espaces réservés aux autobus est suffisant.

Réponse du promoteur : Oui. Le Centre de services scolaire de la Capitale a réalisé les analyses nécessaires à cet effet.

- Intervention # 8 : Un citoyen se questionne à savoir si le nombre d'espaces réservés aux autobus est suffisant, de même que le nombre de cases de stationnement destinées au personnel. On rappelle que le stationnement du Centre Saint-Louis pourra également être utilisé.

Réponse du promoteur : Le Centre de services scolaire de la Capitale a réalisé des projections quant aux parcours d'autobus et les analyses démontrent que l'espace est suffisant. Par ailleurs, l'aménagement du terrain a été optimisé afin d'offrir un maximum de cases de stationnement au personnel.

- Intervention # 9 : Une citoyenne s'inquiète de la sécurité routière sur le boulevard des Étudiants. Elle souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour améliorer cet aspect considérant l'augmentation du nombre d'élèves qui circuleront à pied entre les deux pavillons. Elle suggère l'ajout d'arrêts lumineux à proximité de l'école ainsi qu'une avancée de trottoir à l'intersection de la rue des Nobles et du boulevard des Étudiants.

Réponse de la Ville : La Ville envisage l'ajout d'arrêt interdit sur la bande cyclable du boulevard des Étudiants, de même que l'ajout de zones de débarcadère (10 minutes) sur certaines rues perpendiculaires, telles que la rue Albert-Trudel et la rue des Nobles. D'autres mesures sont en analyse afin de sécuriser la traversée des élèves. L'avancée de trottoir pourrait être considérée. Concernant les arrêts lumineux, ce type d'affichage n'est pas autorisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

- Intervention # 10 : La même citoyenne souhaite savoir si la haie de cèdres est considérée dans le nombre d'arbres qui seront plantés pour compenser l'abattage.

Réponse du promoteur : Non.

- Intervention # 11 : Un citoyen se questionne sur la raison pour laquelle il est interdit de construire deux bâtiments sur un même lot.

Réponse de la Ville : Il s'agit d'une norme qui existe depuis longtemps. Les municipalités limitent généralement le nombre de bâtiments sur un même lot.

- Intervention # 12 : Un citoyen s'interroge sur l'impact du projet sur la circulation locale. Il estime que l'ajout de véhicules aux heures de pointe risque de s'avérer problématique.

Réponse de la Ville : Les analyses sont en cours et des interventions pourraient être envisagées pour soulager la circulation dans le secteur.

- Intervention # 12 : Un citoyen suggère l'ajout d'un débarcadère à même le terrain actuel de l'école Roger-Comtois.

Réponse du promoteur : Aucun financement n'est disponible pour l'aménagement d'un débarcadère.

Réponse de la Ville : Pour sa part, la Ville ne peut pas intervenir sur un terrain non municipal.

- Intervention # 14 : Une citoyenne souhaite savoir si le stationnement pour scooters sera maintenu. Elle mentionne avoir observé de nettes améliorations depuis son aménagement. Aussi, elle se demande si les balises centre-rue seront réinstallées sur la rue des Nobles. Finalement, elle suggère l'ajout de poubelles sur les terrains pour éviter que les élèves ne jettent leurs déchets sur les terrains des résidents.

Réponse du promoteur : Le stationnement sera conservé. La problématique concernant les déchets avait déjà été observée lors de la visite de l'architecte. Ainsi, il est déjà prévu d'ajouter des poubelles et de mieux encadrer leur entretien.

Réponse de la Ville : Oui, les balises centre-rue seront réinstallées sur la rue des Nobles.

- Intervention # 15 : Un citoyen suggère de déplacer la bande cyclable sur le terrain de l'école et d'aménager un débarcadère sur le boulevard des Étudiants.

Réponse de la Ville : Les infrastructures cyclables de la Ville ne peuvent pas être aménagées sur un terrain privé.

- Intervention # 16 : Une citoyenne suggère l'ajout de seuils de ralentissement sur la rue des Nobles. Elle estime que les balises centre-rues empêchent le stationnement à certains endroits.

Réponse de la Ville : Le Service du transport et de la mobilité intelligente analysera cette demande.

- Intervention # 17 : Une citoyenne suggère l'ajout de lampadaires entre le centre Saint-Louis et le nouveau pavillon. Elle souligne qu'il s'agit d'un axe de mobilité active

important dans le secteur, mais qui peut s'avérer insécurisant lorsqu'on l'emprunte en soirée.

Réponse du promoteur : Il n'est pas envisagé d'éclairer ce passage.

Réponse de la Ville : La conseillère municipale s'engage à explorer cette possibilité, malgré le fait que ce soit un terrain privé.

Nombre d'interventions

17 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et au conseil municipal

Réalisation du rapport

Date

16 juin 2025

Réalisé par

Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne